



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

La deuxième saison de *Droit de Cité* démarre le 2 octobre à CIBL 101,5 Montréal
POUR OU CONTRE L'INTERDICTION DU PORT DE SIGNES RELIGIEUX POUR LE PERSONNEL DU SYSTÈME SCOLAIRE?

Montréal, le 27 septembre 2013 – Le Barreau du Québec, la Clinique Juripop et CIBL 101,5 Montréal annoncent avec fierté le départ de la deuxième saison de *Droit de Cité*, une émission hebdomadaire reposant sur la démocratie et l'implication citoyenne et mettant à l'honneur le débat oratoire sur des sujets de société.

Un rendez-vous à ne pas manquer!

Chaque mercredi, *Droit de Cité* donne la parole à des équipes d'étudiants universitaires qui défendent, au sein d'un débat contradictoire, une position qui leur est imposée sur un sujet de l'actualité. Ces face-à-face publics se déroulent devant un jury composé de membres du Barreau du Québec, de représentants de la communauté étudiante et de personnalités publiques. Les spectateurs sur place durant l'émission votent pour déterminer l'équipe qui remporte le débat, tout comme peuvent le faire les auditeurs en se rendant sur le site web de CIBL ou sur celui de Droit de Cité.

Droit de Cité ne craint ni la pluralité des visions philosophiques ni les divergences d'opinions. L'émission a comme prémisses le potentiel d'implication sociale de la population étudiante québécoise. En donnant un droit de parole radiophonique aux jeunes citoyens, *Droit de Cité* fait le pari de faire évoluer les idées en mobilisant la communauté étudiante dans une formule d'échange stimulante, positive et ouverte, avec la participation de membres des milieux juridique, politique, social et économique.

Les vainqueurs de ces joutes oratoires hebdomadaires se qualifieront pour les éliminatoires, jusqu'à la confrontation ultime diffusée au printemps 2014. L'équipe gagnante des rondes éliminatoires entre les meilleurs débatteurs sera récompensée par une bourse de 5 000 \$.

Lancement de l'émission *Droit de Cité*

La grande première de la saison 2 de Droit de Cité aura lieu le **mercredi 2 octobre 2013**, avec un sujet très d'actualité : ***Pour ou contre l'interdiction du port de signes religieux pour le personnel du système scolaire ?*** Le journaliste **Pierre Maisonneuve** animera le débat en direct et devant public dans le Studio A de CIBL **dès 19 h**.

Ce premier débat de *Droit de Cité* mettra en confrontation l'équipe de Carl-Olivier Rouleau (Baccalauréat en droit - Université de Montréal, 3e année) et Marc-Olivier Fortin (M.Sc Management Option stratégie - HEC) et celle de Tobit Martel (LL.M. droit des affaires, Université de Montréal) et Daye Diallo (M.Sc. HEC).

Soulignons que cette première diffusion de l'émission sera soulignée par un cocktail avant le début du débat le mercredi 2 octobre, à compter de 18 h.

L'émission *Droit de Cité*, peut être entendue tous les mercredis de 19h à 20h sur les ondes de CIBL 101,5, et être réécoutée sur le site Web de l'émission, ou à la position 574 sur Illico. Pour assister en studio au débat de Droit de Cité : CIBL 101,5 Montréal, 2, rue Ste-Catherine Est (angle St-Laurent), studio A.

Pour les détails de l'émission *Droit de Cité* et pour voter : www.droitdecite.info

Suivez l'émission sur www.facebook.com/droitcite

En ondes depuis plus de 30 ans, **CIBL 101,5 Montréal** a fait de Montréal, son territoire en mettant de l'avant l'engagement social, l'information locale et indépendante et les découvertes culturelles. Radio urbaine, CIBL 101,5 a profité de son déménagement au cœur du Quartier des spectacles pour créer un espace citoyen au cœur de la métropole. Un espace où les Montréalais peuvent venir échanger, débattre, se divertir, se cultiver. Un espace public où les citoyens sont invités à venir assister et participer à une foule d'événements!

Le Barreau du Québec est l'Ordre professionnel de plus de 24 000 avocats et avocates. Ses positions sont adoptées par ses instances élues à la suite d'analyses et de recommandations de ses comités consultatifs. Afin de remplir sa mission qui est la protection du public, le Barreau maximise les liens de confiance entre les avocats et les avocates, le public et l'État. Pour ce faire, le Barreau surveille l'exercice de la profession, fait la promotion de la primauté du droit, valorise la profession et soutient les membres dans l'exercice du droit.

La Clinique juridique Juripop est un organisme à but non lucratif dont la mission est de promouvoir l'accès à la justice pour tous. L'organisme est aussi une entreprise d'économie sociale aux projets novateurs en matière de sensibilisation au droit. Elle emploie actuellement 25 employés, dont 8 avocats. L'organisme est établi à Saint-Constant et le sera bientôt à Sherbrooke.

- 30 -

Renseignements :

Martine Meilleur
Barreau du Québec
(514) 954-3489
medias@barreau.qc.ca

Valérie Crête
CIBL 101,5 Montréal
(514) 526-2581, poste 259
administration@cibl1015.com

Annie-Claude Trudeau
Faits et Causes
(450) 845-1637
redaction@faitsetcauses.com



Facebook

www.facebook.com/DroitCite

Twitter

@DroitCite